

*Initiatives ministérielles*

Je crois qu'il importe de se demander pourquoi le gouvernement a décidé de mettre un terme au débat, d'étouffer toute discussion sur ce projet de loi. Selon moi, les raisons sont évidentes. La très grande majorité des 202 groupes qui ont témoigné devant le comité s'opposaient à ce projet de loi. La plupart, 157 pour être exact, ont recommandé des modifications extrêmement importantes.

Ce n'est pas comme si c'était la première fois que le gouvernement appliquait la clôture au sujet du projet de loi C-21. En fait, à l'étape de la deuxième lecture, il a déjà invoqué la clôture et, comme on l'a déjà signalé, ce projet de loi a été débattu au total pendant 12 ou 13 heures environ. C'est fort peu lorsqu'on songe aux conséquences de ses dispositions.

Enfin, le projet de loi a été renvoyé au comité. Ce dernier a parcouru le pays et il a écouté les Canadiens. Cependant, l'opposition aurait souhaité qu'il puisse se rendre dans davantage de régions.

**M. Kempling:** On a satisfait à toutes les attentes de l'opposition à ce sujet.

**M. Nunziata:** Le comité a commencé à étudier certaines recommandations des différents groupes venus témoigner. Au lieu de débattre toutes ces recommandations avec les amendements proposés par l'opposition, les députés conservateurs ont encore invoqué la clôture à cette étape de l'étude du projet de loi C-21 pour empêcher le débat de se poursuivre.

Le gouvernement fait de même maintenant à la Chambre à l'étape du rapport. C'est parce qu'il est mal à l'aise évidemment. Le gouvernement sait bien que plus longtemps dureront le débat et les discussions, plus il sentira la soupe chaude car d'autres Canadiens auront ainsi l'occasion de lui faire savoir ce qu'ils pensent.

Si encore le calendrier parlementaire ne nous avait pas donné le temps d'étudier les 43 amendements au *Feuilleton* et devant le Parlement, mais il n'en est rien. En effet, le premier ministre a jugé bon, en juin, de prendre trois ou quatre mois de vacances même si le Règlement de la Chambre prévoit une période de relâche très précise pendant une session. Le gouvernement a décidé de s'offrir quelques semaines de vacances de plus à la grande

déception des députés de l'opposition. Si tant il est vrai qu'il voulait étudier rapidement ce projet de loi, pourquoi n'a-t-il pas convoqué la Chambre plus tôt alors? Pourquoi le leader à la Chambre du parti conservateur n'a-t-il pas proposé aux leaders de l'opposition de prolonger les séances le soir? Il saute aux yeux que le gouvernement ne veut ni discuter ni débattre davantage de cette mesure.

• (1550)

L'imposition d'une clôture va à l'encontre des principes fondamentaux du système parlementaire, d'un gouvernement démocratique. En démocratie, les gouvernements doivent toujours permettre la tenue d'un débat juste et complet afin de laisser à l'opposition l'occasion de présenter des solutions de rechange aux mesures qu'ils proposent. Ce sont eux après tout qui ont le dernier mot puisqu'ils compte suffisamment de députés pour rejeter toute proposition présentée par les partis de l'opposition.

Ce qui importe en régime démocratique, c'est la possibilité de tenir des débats et des discussions car ces débats et ces discussions permettent aux citoyens de bien comprendre les questions à l'étude. Révérence parler, monsieur le Président, invoquer la clôture, c'est manifester du mépris envers le Parlement. Et le gouvernement s'est rendu coupable d'un tel mépris à maintes reprises depuis cinq ans, surtout l'année dernière en invoquant la clôture à quatre reprises pendant le débat sur le libre-échange.

Les Canadiens estiment que les discussions et les débats sont nécessaires et ils ne supporteront pas davantage l'arrogance du gouvernement. Les députés de l'opposition aimeraient bien pouvoir débattre des mérites du projet de loi C-21. Beaucoup d'électeurs de ma circonscription seront directement touchés par cette mesure législative d'environ 33 pages.

Je me sens une responsabilité, en fait un devoir, de prendre la parole pour expliquer à la Chambre des communes et au comité comment le projet de loi se répercutera sur ma circonscription. En décidant d'invoquer la clôture, le gouvernement porte atteinte à mes privilèges parlementaires car il m'empêche de faire valoir mes objections au projet de loi C-21. Je n'aurai pas la possibilité d'expliquer aux députés de tous les partis pourquoi ce projet de loi nuit à mes électeurs de York-Sud—Weston.